



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 22 novembre 2017 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Noël :	préfet;
M. Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Martin Beaudin :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
M. Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M. Léonard Labrie :	conseiller, maire d'Aguanish;
M. André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
M. John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M ^{me} Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean;
M ^{me} Lorenza Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M ^{me} Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M ^{me} Fanie Boudreau :	directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;
M ^{me} Sara Richard :	directrice à l'aménagement;
M. Jonathan Turbis :	Contrôleur et analyste financier.

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2017
5. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;
6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES :
 - 6.1 Prévisions budgétaires 2018;
 - 6.2 Répartitions 2018;
7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- 7.1 Projet de règlement relatif à la modification du périmètre urbain de la municipalité de L'Île-d'Anticosti :
 - a) Projet de règlement numéro P-172-17-11-22;
 - b) Avis du ministre;
- 7.2 Fonds de diversification économique;
- 8. ADMINISTRATION ET GESTION :
 - 8.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
 - 8.2 Nomination du préfet suppléant et autorisation de signature des effets bancaires;
 - a) Nomination du préfet suppléant;
 - b) Autorisation de signature;
 - 8.3 Comités de la MRC;
 - 8.4 Transport des matières recyclables;
 - 8.5 Programme d'aménagement durable des forêts;
 - 8.6 Intercar;
 - 8.7 Complexe aquatique de Minganie :
 - a) Directives de modifications;
 - b) Avenants;
 - 8.8 Calendrier des séances du conseil et du comité administratif de la MRC;
 - 8.9 Règlement répartissant les sommes payables aux fins des cotisations de la Fédération québécoise des municipalités;
 - 8.10 Contrat de location – timbreuse;
 - 8.11 Fonds Jeunes Promoteurs;
 - 8.12 Fonds locaux de solidarité FTQ;
 - 8.13 Ressources humaines;
 - 8.14 Demandes de subvention;
 - 8.15 Déplacements des élus;
- 9. DEMANDES D'APPUI :
 - 9.1 Dénonciation de la nouvelle responsabilité aux MRC en vertu de la Loi 132 – Plan régional des milieux humides et hydriques;
 - 9.2 Financement des chemins forestiers – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- 10. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS;
- 11. AFFAIRES NOUVELLES :
 - 11.1 Services professionnels en droit municipal;
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2017

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 18 octobre 2017 tel que rédigé.

5. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le préfet dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

179-17



180-17

181-17

182-17

6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

6.1 Prévisions budgétaires 2018

Les membres du conseil prennent connaissance du projet de prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 préparé en collaboration avec le comité administratif de la MRC de Minganie.

A. Adoption de la partie 1 des prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie adopte les prévisions budgétaires 2018 relatives à la partie 1 du budget (Conseil, gestion financière et administrative, évaluation, prévention incendie, matières résiduelles, aménagement du territoire, programme d'aménagement durable des forêts, Manitou, développement de projets, mini centrales, communication, développement stratégique / ressources humaines, développement économique, Fonds MRC, bande passante / dorsale / villages branchés, gestion du territoire – baux et extraction, terrain récréatif de la CSMCN, complexe aquatique), tel que recommandé par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

B. Adoption de la partie 2 des prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2018 relatives à la partie 2 (Boues de fosses septiques) du budget, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

C. Adoption de la partie 3 des prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2018 relatives à la partie 3 (Service en commun d'inspection municipale) du budget, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

D. Adoption de la partie 4 des prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Liane Beaudin et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2018, relatives à la partie 4 (Ressource technique en ingénierie) du budget, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

183-17



E. Adoption de la partie 5 des prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2018, relatives à la partie 5 (Inspection/équilibre) du budget, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

F. Adoption de la partie 6 des prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Liane Beaudin et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2018, relatives à la partie 6 (Implantation de la haute-vitesse / local) du budget, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

G. Adoption de la partie 7 des prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2018, relatives à la partie 7 (Cotisation à la FQM) du budget, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC de Minganie, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

184-17

185-17

6.2 Répartitions 2018

Les membres du conseil prennent connaissance des répartitions inhérentes aux prévisions budgétaires adoptées précédemment.

A. Adoption de la partie 1 des répartitions 2018

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

186-17

- D'adopter les répartitions des dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2018, partie 1 (quote-part générale, évaluation, prévention incendie, matières résiduelles, aménagement, Manitou, développement stratégique / ressources humaines / communication, développement économique, terrain récréatif de la CSMCN, agent de changement), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

B. Adoption de la partie 2 des répartitions 2018

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

187-17

PROCÈS-VERBAL

MRC
de
MINGANIE

188-17



- Que les élus concernés par la partie 2 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2018, partie 2 (Boues de fosses septiques), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

C. Adoption de la partie 3 des répartitions 2018

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- Que les élus concernés par la partie 3 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2018, partie 3 (Service en commun d'inspection), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

D. Adoption de la partie 4 des répartitions 2018

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Liane Beaudin et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- Que les élus, concernés par la partie 4 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2018, partie 4 (Ressource technique en ingénierie), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

E. Adoption de la partie 5 des répartitions 2018

Il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- Que les élus, concernés par la partie 5 des prévisions budgétaires, adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2018, partie 5 (Inspection/Équilibrage), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

F. Adoption de la partie 6 des répartitions 2018

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Liane Beaudin et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

- Que les élus, concernés par la partie 6 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2018, partie 6 (Implantation de la haute-vitesse / local), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

G. Adoption de la partie 7 des répartitions 2018

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement par les municipalités concernées par le projet :

189-17

190-17

191-17

192-17



- Que les élus, concernés par la partie 7 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2018, partie 7 (Cotisation à la FQM), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

7.1 **Projet de règlement relatif à la modification du périmètre urbain de la municipalité de L'Île-d'Anticosti**

a) Projet de règlement numéro P-172-17-11-22

Attendu la volonté de la municipalité de L'Île-d'Anticosti de modifier son périmètre urbain, afin de réaliser un projet de développement résidentiel «Minimaisons»;

Attendu que le périmètre urbain actuel de la municipalité ne permet pas la réalisation de ce projet de développement résidentiel;

Attendu l'absence de logements disponibles dans la municipalité;

Attendu les coûts de construction extrêmement élevés au sein de la municipalité;

Attendu le plan stratégique de développement de la municipalité de L'Île-d'Anticosti;

Attendu que conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19-1), la MRC de Minganie peut modifier son schéma d'aménagement et de développement;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le schéma d'aménagement et de développement conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin de modifier le périmètre urbain de la municipalité de L'Île-d'Anticosti;

Attendu qu'un avis de motion a été validement donné le 21 juin 2017, afin de prendre en considération le présent projet de règlement;

Attendu que cet avis a été affiché au bureau de la MRC de Minganie et transmis pour affichage dans chacune des municipalités la constituant;

Attendu que les élus déclarent avoir reçu copie du règlement numéro P-172-17-11-22 et l'avoir lu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- D'adopter le projet de règlement numéro P-172-17-11-22 intitulé «Projet de règlement relatif à la modification du périmètre urbain de la municipalité de L'Île-d'Anticosti » tel que déposé à la présente séance. Le texte de ce règlement est annexé au présent procès-verbal.

194-17



b) Avis du ministre

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis au ministre relativement à la modification proposée au projet de règlement numéro P-172-17-11-22 et intitulé «Projet de règlement relatif à la modification du périmètre urbain de la municipalité de L'Île-d'Anticosti».

7.2 Fonds de diversification économique

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. ADMINISTRATION ET GESTION

8.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

195-17

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 8.1 A », la liste des paiements « 8.1 B » et la liste «Ajout au budget 2017 - 8.1 C»;
- D'autoriser l'achat d'un ordinateur portable au montant de 1 827 \$ taxes incluses;
- D'autoriser un mandat de services professionnels en actuariat jusqu'à concurrence d'une valeur de 10 000 \$;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°195-17.

Certifié en date du 22 novembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

8.2 Nomination du préfet suppléant et autorisation de signature des effets bancaires

a) Nomination du préfet suppléant

Monsieur Luc Noël, préfet, transmet à la secrétaire-trésorière un écrit signé conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, dans lequel il nomme chacun des membres du conseil de la MRC à titre de préfet suppléant pour une durée proportionnelle à la population de la municipalité qu'il représente.

Les maires s'abstiennent d'accepter leur nomination pour une durée proportionnelle à la population de la municipalité qu'il représente et proposent de façon unanime la nomination de monsieur Berchmans Boudreau à titre de préfet suppléant pour les 48 prochains mois.

196-17



197-17

Monsieur Berchmans Boudreau accepte sa nomination à titre de préfet suppléant pour les 48 prochains mois.

b) Autorisation de signature

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préfet suppléant de la MRC de Minganie, monsieur Berchmans Boudreau soit par les présentes autorisé, pour et au nom de la MRC de Minganie, à signer et à disposer des effets bancaires de la MRC de Minganie.

8.3 Comités de la MRC

Attendu que la MRC de Minganie doit revoir la composition des divers comités de la MRC en raison des nouveaux membres du conseil de la MRC suite à l'élection de novembre 2017;

Attendu que les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance de l'ensemble des comités et du mandat de chacun et qu'ils ont manifesté leur intérêt pour chacun des comités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie convient des nominations sur les divers comités de la MRC tels que décrites ci-après :

Administratif de la MRC	Préfet Berchmans Boudreau Martin Beaudin John Pineault André Barrette
Bassins versants – conseil d'administration	Sara Richard, directrice du service d'aménagement
Budget	Tous les élus
Comptes et gestion	André Barrette Martin Beaudin
Corporation de promotion économique	Luc Noël, président Martin Côté, trésorier Lorenza Beaudin, secrétaire John Pineault, administrateur
Hydro-Québec – suivi du projet et de l'entente	Préfet Maire et directeur de la municipalité de Havre-Saint-Pierre Martin Beaudin Directrice de la MRC

8.4 Transport des matières recyclables

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres pour le transport des matières recyclables provenant du poste de transbordement vers la Société Via, centre de tri situé à Lévis, et ce, pour la prochaine année à compter du 23 novembre 2017;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 novembre 2017 à 15 h 05;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

198-17



Attendu que la MRC de Minganie a reçu uniquement une soumission conforme, soit celle d'EXPRESS Havre-St-Pierre au montant unitaire forfaitaire par voyage de 1 175 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par madame Liane Beaudin, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat pour le transport des matières recyclables provenant du poste de transbordement vers la Société Via pour la prochaine année à compter du 23 novembre 2017 à EXPRESS Havre-St-Pierre pour un montant unitaire forfaitaire par voyage de 1 175 \$ plus les taxes applicables;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°198-17.

Certifié en date du 22 novembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

8.5 Programme d'aménagement durable des forêts

Attendu la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs permettant la réalisation de certaines activités liées à l'aménagement durable des forêts;

Attendu que le comité de priorisation du PADF a effectué une priorisation des projets déposés dans le cadre du programme pour l'année 2017-2018;

Attendu que cette priorisation s'est étendue au-delà de la somme disponible pour l'année 2017-2018, de sorte que les projets priorisés au rang 4 et suivants puissent recevoir les sommes qui pourraient éventuellement s'ajoutées;

199-17

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC approuve la priorisation effectuée par le comité de priorisation du PADF, de sorte que les projets priorisés au rang 1 à 4 pourront recevoir une aide financière dans le cadre du PADF :



Ordre de Priorisation	Organismes	Objet du projet	Aide financière
1	Association chasse et pêche de Natashquan	Réfection du 5 ^e chemin	25 000 \$
2	Association des résidents Chemin Ternet de Havre-Saint-Pierre	Réfection du chemin Ternet	21 452 \$
3	Municipalité d'Aguanish	Entretien du chemin Petite Rivière	20 000 \$
4	Villégiateurs Chaloupe Est	Amélioration du chemin de Chaloupe Est	5 283 \$
			71 735 \$

- Que le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer les protocoles d'entente dans le cadre du PADF.

8.6 Intercar

Attendu qu'en raison de la baisse d'achalandage, Intercar connaît un déficit d'opération pour la ligne Havre-Saint-Pierre – Sept-Îles;

Attendu le plan de relance de la compagnie Intercar déposé à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord le 13 avril 2016;

Attendu que sans aide financière la liaison entre Havre-Saint-Pierre et Sept-Îles va disparaître et l'impact sera majeur pour notre population considérant que la centralisation des services dans les grands centres ne cesse de croître;

Attendu que le milieu de la Côte-Nord est admissible au programme d'aide gouvernemental à l'amélioration des services en transport collectif;

Attendu que la somme de 27 793,50 \$ est requise pour qualifier le milieu nord-côtier au Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

Attendu que la demande d'aide financière auprès du MTQ doit être déposée par une MRC;

Attendu la résolution numéro 2017-10-168 adoptée par la MRC de Sept-Rivières autorisant une contribution financière de 14 375\$ pour la prochaine année pour le maintien de la desserte de la ligne entre Havre-Saint-Pierre – Sept-Îles;

Attendu qu'une des priorités régionales de la Côte-Nord élaborées dans le cadre de la démarche de l'OVT-FARR est de «désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications»;

Attendu qu'une des actions privilégiées est «d'assurer le maintien et l'accessibilité aux services de transport inter et intra régional à la population à un coût équitable et compétitif»;



En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie procède à la demande d'aide financière auprès du MTQ dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif pour permettre à Intercar d'assurer le maintien du service de transport Havre-Saint-Pierre – Sept-Îles;
- Que la MRC de Minganie accepte de contribuer financièrement pour un montant maximal de 13 896,75 \$ pour la prochaine année pour le maintien de la desserte de la ligne entre Havre-Saint-Pierre – Sept-Îles;
- Qu'une demande soit déposée au Fonds d'aide au développement des régions (FARR), afin d'obtenir 50% de la contribution financière de la MRC pour le maintien de la desserte de la ligne entre Havre-Saint-Pierre – Sept-Îles;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet dans le Fonds de développement des territoires et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°200-17.

Certifié en date du 22 novembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

8.7 Complexe aquatique de Minganie

a) Directives de modifications

Attendu le contrat entre la MRC de Minganie et Cegerco pour la construction du Complexe aquatique de Minganie ;

Attendu les directives de modifications émises par les professionnels depuis le début des travaux, certaines exécutoires, d'autres non exécutoires;

Attendu que ces directives apportent des changements aux travaux en cours et peuvent entraîner des réductions ou des augmentations de coûts;

Attendu que les directives exécutoires visent des travaux qui doivent être exécutés immédiatement de sorte que l'entrepreneur doit effectuer les travaux dès réception de la directive;

Attendu que l'ensemble des directives exécutoires doivent faire l'objet d'un avenant au contrat suite à la transmission, par l'entrepreneur, d'un prix ou d'un crédit relatif aux demandes de changement, lequel prix ou crédit doit être accepté par la MRC et les professionnels;

201-17



Attendu qu'aucun paiement relatif aux travaux faisant l'objet des directives n'est effectué à l'entrepreneur préalablement à la signature d'un avenant par les parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie ratifie les directives exécutoires apparaissant à la liste «DM-11» rédigées et recommandées par les professionnels et transmises à l'entrepreneur :

Liste DM-11

Numéro :	Titre :
A-19rév.1	Modification de la couleur de peinture local 116
A-43	Ajout de pictogramme sur les murets du bassin
A-44	Modification de la quincaillerie de la porte 114.3
EL-21	Ajout de deux(2) luminaires dans le local 122

b) Avenants

Attendu le contrat entre la MRC de Minganie et Cegerco pour la construction du Complexe aquatique de Minganie ;

Attendu les directives de modifications émises par les professionnels depuis le début des travaux, certaines exécutoires, d'autres non exécutoires;

Attendu que ces directives apportent des changements aux travaux en cours et peuvent entraîner des réductions ou des augmentations de coûts;

Attendu que l'ensemble des directives exécutoires et non exécutoires (si retenues) doivent faire l'objet d'un avenant au contrat suite à la transmission, par l'entrepreneur, d'un prix ou d'un crédit relatif aux demandes de changement, lequel prix ou crédit doit être accepté par la MRC et les professionnels;

Attendu que l'avenant doit être déposé au conseil de la MRC pour approbation;

Attendu qu'aucun paiement relatif aux travaux faisant l'objet des directives n'est effectué à l'entrepreneur préalablement à la signature d'un avenant par les parties;

202-17

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que la MRC accepte les avenants au contrat entre la MRC de Minganie et Cegerco relatif à la construction du Complexe aquatique de Minganie énumérés ci-dessous et autorise le préfet et la directrice générale ou son adjointe à signer lesdits avenants permettant la réalisation de travaux additionnels.



Numéro de l'avenant :	Directives de modifications concernées :	Valeur de l'avenant :
ODC-16	DM-MU-04	231,00 \$ excluant les taxes
ODC-17	DM-A-39	2 378,57 \$ excluant les taxes
ODC-18	DM-A-34	6 997,22 \$ excluant les taxes
ODC-19	DM-A-43	459,65 \$ excluant les taxes
ODC-20	DM-A-18rév.1	2 316,60 \$ excluant les taxes
ODC-21	DM-A-12	1 031,40 \$ excluant les taxes

- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°202-17.

Certifié en date du 22 novembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

8.8 Calendrier des séances du conseil et du comité administratif de la MRC

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit que la MRC doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier des séances du conseil et du comité administratif de la MRC en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC de Minganie pour l'année 2018 qui se tiendront à 15 heures soit adopté comme suit :
 - 16 janvier 2018 à Havre-Saint-Pierre;
 - 20 février 2018 à Havre-Saint-Pierre;
 - 20 mars 2018 à Havre-Saint-Pierre;
 - 17 avril 2018 à Havre-Saint-Pierre;
 - 15 mai 2018 à Havre-Saint-Pierre;
 - 19 juin 2018 à Rivière-au-Tonnerre;
 - 21 août 2018 à Baie-Johan-Beetz;
 - 18 septembre 2018 à Havre-Saint-Pierre;
 - 16 octobre 2018 à Havre-Saint-Pierre;
 - 28 novembre 2018 à Havre-Saint-Pierre;
- Que le calendrier des séances du comité administratif de la MRC de Minganie pour l'année 2018 qui se tiendront à 9 heures à Havre-Saint-Pierre soit adopté comme suit :
 - 1^{er} novembre 2018;
 - 14 novembre 2018.
- Qu'un avis public du contenu de ces calendriers soit publié conformément à la loi;
- D'autoriser les frais de déplacements et de séjours liés à ces déplacements;

203-17



Avis de motion

204-17

- D'affecter les sommes correspondantes, d'en autoriser les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°203-17.

Certifié en date du 22 novembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

8.9 Règlement répartissant les sommes payables aux fins des cotisations de la Fédération québécoise des municipalités

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, en ce vingt-deuxième jour de novembre de l'an deux mille dix-sept, par monsieur André Barrette, que lors d'une séance ultérieure, sera pris en considération pour adoption un règlement répartissant les sommes payables aux fins des cotisations de la Fédération québécoise des municipalités.

8.10 Contrat de location – timbreuse

Il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- De renouveler le contrat de location de la timbreuse avec Pitney Bowes pour une durée de 3 ans à un prix de location de 18,52 \$ / mois excluant les taxes;
- D'autoriser la directrice générale ou son adjointe à signer le contrat de location donnant effet à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°204-17.

Certifié en date du 22 novembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

8.11 Fonds Jeunes Promoteurs

Attendu l'entente de subvention numéro JP-11-001 dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs en date du 1^{er} juin 2011;

Attendu que le solde du remboursement de cette entente de subvention est de 1 950\$ et que depuis avril 2017, aucun montant n'a été versé par les promoteurs;

Attendu que malgré de nombreuses tentatives, la MRC est incapable de communiquer avec les promoteurs;

205-17



Attendu la recommandation du Comité d'investissement à l'effet de radier le solde du remboursement de cette entente de subvention au montant de 1 950\$, car beaucoup d'énergie a été investie dans ce dossier jusqu'à maintenant, et ce, sans résultat;

En conséquence, il est proposé par madame Lorenza Beaudin, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte de radier le solde du remboursement de l'entente de subvention numéro JP-11-001 dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs au montant de 1 950\$;
- Que cette somme de 1 950\$ soit radiée des livres et portée aux mauvaises créances.

8.12 Fonds locaux de solidarité FTQ

Attendu que le 17 décembre 2012, le CLD Minganie acceptait une offre de crédit variable à l'investissement de 750 000 \$, lequel crédit a été transféré à la MRC de Minganie le 20 avril 2015, suite à l'adoption du projet de loi no. 28;

Attendu la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, présenté à l'intention de la MRC de Minganie en date du 3 novembre 2017;

Attendu que cette lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement modifie les termes de l'offre de crédit variable à l'investissement existante;

Attendu que ces modifications proposées ont pour objectif d'appuyer davantage notre mission de développement économique en rendant encore plus accessibles les sommes que le Fonds de solidarité FTQ rend disponibles pour le financement des PME locales;

206-17

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte d'effectuer un emprunt et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de 750 000 \$ selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre en date du 3 novembre 2017;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

8.13 Ressources humaines

Les municipalités et la MRC vont vérifier leur besoin relatif à la formation « Clientèles difficiles ou agressives : Intervenir de façon sécuritaire », afin de permettre à leurs ressources d'apprendre comment intervenir dans des situations particulières d'agressivité ou d'intimidation.

207-17



8.14 Demandes de subvention

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.15 Déplacements des élus

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- D'entériner le déplacement du préfet à Baie-Comeau, le 17 novembre 2017 pour une rencontre sur l'assurance-emploi;
- D'autoriser le déplacement du préfet, du maire et du directeur de la municipalité de L'Île-d'Anticosti à Québec pour une rencontre avec le Premier ministre dans le cadre du projet de Biomasse, le 27 novembre 2017;
- D'autoriser le déplacement du préfet à Québec pour une rencontre de la Table forestière le 28 novembre 2017;
- D'autoriser le déplacement des élus à la préfecture pour des rencontres de travail le 8 décembre 2017;
- D'autoriser le déplacement du préfet à Sept-Iles, le 13 décembre 2017 pour une rencontre sur l'assurance-emploi;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°207-17.

Certifié en date du 22 novembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

9. DEMANDES D'APPUI

9.1 **Dénonciation de la nouvelle responsabilité aux MRC en vertu de la Loi 132 – Plan régional des milieux humides et hydriques**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.2 **Financement des chemins forestiers – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

Attendu la demande d'appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement provincial, afin de procéder à une révision complète des politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers, afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt;

Attendu que la MRC de Minganie partage les motifs invoqués par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa résolution numéro 2017-R-AG283 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2017;

208-17



Attendu que les programmes du gouvernement ne permettent pas un financement adéquat des chemins d'accès sur les terres publiques à des fins touristiques ou de loisirs;

Attendu que ce manque de financement pourrait compromettre l'accessibilité à une grande partie des terres publiques;

Attendu que l'accès à la ressource et au territoire public est une responsabilité du gouvernement provincial;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et demande au gouvernement provincial de procéder à une révision complète des politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers, afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt.

10. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

Le préfet résume sa participation aux divers comités et représentations.

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Services professionnels en droit municipal

Attendu l'offre de services professionnels en droit municipal de « Tremblay Bois Mignault Lemay » sous forme d'abonnement à un service de première ligne pour une somme forfaitaire de 2 205 \$, taxes et déboursés non inclus;

Attendu que « Tremblay Bois Mignault Lemay » offre la possibilité à la MRC de consulter l'un ou l'autre des douze (12) avocats du groupe « Municipal-Environnement-Expropriation » assistés de techniciennes en droit, et ce, pour un prix annuel fixe peu importe le nombre de consultations;

209-17

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie accepte l'offre de service de première ligne de « Tremblay Bois Mignault Lemay » à compter du 1^{er} janvier 2018 pour un montant forfaitaire annuel de 2 205 \$ plus les taxes et déboursés;
- Que le conseil de la MRC accepte le renouvellement de ce contrat à chaque année pour une période de trois (3) ans en appliquant une augmentation annuelle de 2 % à moins d'un avis contraire donné avant le 1^{er} octobre de chaque année;
- Que la MRC autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer les documents afférents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



210-17

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°209-17.

Certifié en date du 22 novembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Barrette et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15 h 30.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré